

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Camille Deguire

<https://www.cadre21.org/membres/722c5b958eecb93c3845ccf0>

Date d'obtention : 2024-05-21 17:04:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La grille d'évaluation est très importante pour le processus d'intervention. Elle permet de bien comprendre les 4 éléments de la situation de SEXTAGE 1. l'amorce 2. La nature 3. l'intention 4.

l'étendue qu'il y est important de ne pas consulter les images intimes;

Que le geste de l'instigateur peut être impulsif ou malveillant. Dans le cas que le geste est malveillant, l'intervenant ne doit pas compléter la grille d'évaluation. Il doit expliquer le protocole à l'instigateur, confisquer le cellulaire (si raison de croire qu'il est en sa possession de la pornographie juvénile) et aviser le service police;

Les intervenants ne peuvent pas agir comme mandataire de la police;

Même s'il s'agit d'un acte impulsif, il est quand même recommandé d'aviser le service de policier à la toute fin de l'intervention SEXTO;

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation fait en sorte que je me sens beaucoup plus outillé pour intervenir dans les cas de SEXTAGE. Je comprends beaucoup mieux mon rôle dans ce type de situation. De cette façon, mes futures interventions vont être beaucoup plus efficaces et solides. Bref elle fait en sorte que je vais avoir beaucoup plus d'assurance face au phénomène du sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être ouverte et bienveillante. Je vais m'assurer que les élèves impliqués ne se sentent pas jugés. Aussi, je vais m'assurer que les élèves qui ont fournis de l'information sont en sécurité. Je vais aussi faire attention à l'état émotionnel de la victime, la rassurer et m'assurer qu'elle est bien entourée.